

Restauration à domicile

Le portage de repas peut être un service régulier ou occasionnel.

En bref

Le portage de repas est un service assuré par les agents municipaux. Ceux-ci peuvent également accompagner les bénéficiaires pour un déjeuner en extérieur dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville, ainsi qu'au restaurant social du carré des Services, pour maintenir du lien social.

Elle assure un rôle de veille sociale : si nécessaire, elle peut mettre en relation les bénéficiaires avec les travailleurs sociaux du service personnes âgées.

Pour qui ?

Pour les personnes de plus de 60 ans résidant à Saint-Herblain, qui ont des difficultés à sortir, à préparer leurs repas et/ou à faire leurs courses.

La démarche

- lundi : 9:00-12:00
- mardi : 9:00-12:00
- mercredi : 9:00-12:00
- jeudi : 9:00-12:00
- vendredi : 9:00-12:00

Un accueil physique et téléphonique est assuré. Une prise de rendez-vous est possible, sur demande.

La mise en place du service a lieu sous 72 heures.

Les repas sont livrés les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Il s'agit de repas livrés en liaison froide, à réchauffer par les bénéficiaires du service. Plusieurs types de menus sont proposés et adaptés aux régimes spécifiques. Les prix des repas varient en fonction des revenus.

Contacts

Direction de la solidarité - Centre communal d'action sociale CCAS
Hôtel de ville
2 rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 27 78
[personnes.agees\(at\)saint-herblain.fr](mailto:personnes.agees(at)saint-herblain.fr)

Horaires

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Publications associées